

Communiqué 100TWh concernant son action en justice pour sauvegarder la sécurité d’approvisionnement électrique en Belgique

En septembre 2022, voyant que le gouvernement belge persistait à mettre en œuvre son plan de sortie du nucléaire malgré les signaux d’alarmes lancés de toutes parts, notre mouvement citoyen 100TWh a introduit une action en justice contre le démantèlement de nos centrales nucléaires.

Depuis nous avons eu divers échanges avec nos parties adverses, l’État belge, Engie, Elia et l’AFCN. Vous en trouverez un résumé dans ce document.

Notre première audience au Tribunal de 1^o Instance de Bruxelles aura lieu ce 14/4/23 à 8h45. Ce sera l’occasion pour nos avocats de réclamer la mise sous cocon de nos centrales nucléaires. L’actualité nous apprend d’ailleurs qu’une grande majorité de la population la souhaite également.

Notre citation ?

En septembre 2022, voyant que le gouvernement belge persistait à mettre en œuvre son plan de sortie du nucléaire malgré les signaux d’alarmes lancés de toutes parts, notre mouvement citoyen 100TWh a introduit une action en justice contre le démantèlement de nos centrales nucléaires.

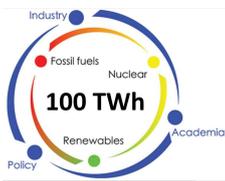
Nous reprochions 3 choses à notre gouvernement :

1. **MISE EN DANGER DE NOTRE SÉCURITÉ D’APPROVISIONNEMENT** : les 6 GW de capacités nucléaires, qui fournissaient jusque-là 50% de notre électricité ne seront pas remplacés. Même si la Ministre de l’Energie s’est engagée à construire 2 centrales au gaz, elles ne fourniront jamais que 1,6 GW... si elles sont prêtes en 2025.

De plus ces installations, qu’il faut subsidier et qui sont soumises aux aléas du marché du gaz, vont faire exploser la facture énergétique de notre pays.

À cela s’ajoute aussi que la Belgique, qui dépendra des importations de l’étranger pour une très grande partie de son électricité, ne pourra plus être solidaire de ses voisins européens et les approvisionner quand ils en auront besoin.

2. **ABSENCE D’ÉVALUATION DES INCIDENCES** : à aucun moment, l’Etat belge n’a procédé à une évaluation des incidences sur l’environnement du plan de sortie du nucléaire, alors que l’exploitation de centrales au gaz et l’importation d’électricité fossile de l’étranger vont augmenter les émissions de CO2 et la pollution de l’air en Europe.
3. **LE RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR L’ETAT BELGE** : en signant le protocole de Paris à la COP21, la Belgique s’est engagée à réduire ses émissions de CO2, or le remplacement du nucléaire par des centrales au gaz ne fera que les augmenter.



En conséquence, nous demandons la suspension des opérations de démantèlement de nos centrales nucléaires arrêtées. Et ce, tant que le pays ne disposera pas d'installations pour remplacer les 45 TWh qu'elles fournissent annuellement.

Réactions des parties adverses

En réaction à notre citation, nous avons reçu fin décembre 2022 un dossier de plus de 3200 pages, contenant même des extraits de journaux !

Par contre, dans cette masse d'information, seules 4 pages commentaient nos estimations des capacités électriques nécessaires pour assurer notre sécurité d'approvisionnement dans les années à venir !

L'accent y était en effet mis sur la recevabilité de notre citation, sur les risques que court le Tribunal à statuer dans cette affaire, et sur l'autorisation de procéder à des travaux irréversibles dans le cadre du permis d'exploitation actuel.

Nous avons même appris que l'arrêt du démantèlement en cours représentait un risque pour la sécurité nucléaire, car le personnel des centrales se serait préparé à la mise à l'arrêt définitif, et ne saurait plus ce qu'il devrait faire. Nous nous étonnions de cet argument, sachant que les réacteurs se retrouveraient alors dans les conditions d'un arrêt normal non-destructif, une opération que ce même personnel a exécuté au moins une fois par an durant les 40 années de service des centrales !

Réponses de 100TWh

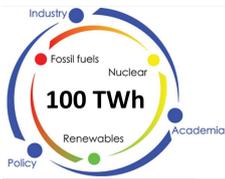
Par l'intermédiaire de ses avocats, 100TWh a répondu aux parties adverses fin janvier 2023.

De nouveaux éléments sont survenus dans le contexte du dossier depuis notre citation, notamment le jugement en référé pour lequel l'AVN a été déboutée. Toutefois celui-ci ne concernait que l'absence d'une analyse d'impact sur l'environnement avant le démantèlement de Doel 3. Même si nous regrettons cette décision, elle n'a pas d'impact sur le fondement de notre action.

En revanche, malgré la décision politique de prolonger 2 centrales nucléaires durant 10 ans, 100TWh estime qu'il existe toujours un risque pour la sécurité d'approvisionnement, en particulier durant des hivers froids. Nous confirmons donc nos estimations initiales « Dans le scénario très plausible d'un pic hivernal de 15.000 MW sans aucun réacteur nucléaire, le déficit d'énergie serait de 6.599 MW ». La prolongation de Doel4 et Tihange3, ne réduit ce besoin que de 2.000 MW !

Nous démontrons qu'il existe un ***droit subjectif à la vie et à un environnement sain***, consacré par la Constitution et par les droits de l'homme. Et ce droit est bafoué par l'exécution du plan de sortie du nucléaire actuel, car il porte gravement atteinte à notre cadre de vie par les risques de black-outs et d'emballement des prix qu'il apporte, mais aussi par l'augmentation significative des émissions de gaz à effet de serre qui en découlent.

Enfin, nous contestons l'interprétation de notre action par les parties adverses, qui reprochent à 100TWh et aux citoyens associés à son action d'utiliser la voie judiciaire pour obtenir un changement de politique énergétique. Ce qui pose problème pour nous, ce n'est pas la Loi de 2003 de sortie du nucléaire, et qui a été votée démocratiquement par le Parlement, mais bien la façon dont elle est mise en œuvre dans le contexte géopolitique actuel, et en particulier le démantèlement précipité des



installations. Ce que le Gouvernement a d'ailleurs bien compris quand on voit ses dernières décisions en la matière.

Conclusions des parties adverses

Dans leurs conclusions, les parties adverses consacrent cette fois une dizaine de pages à la sécurité d'approvisionnement ! Ils y minimisent le risque qui ne se présenterait que « en cas de soirée d'hiver particulièrement froide » et « qui ne priverait que certains acteurs d'alimentation électrique pendant quelques heures ». Cette acceptation des risques sans mitigation est inadmissible, sachant les drames que des situations de black-out peuvent entraîner !

Étonnamment, s'ils critiquent le caractère simpliste de nos calculs, les parties adverses s'opposent farouchement à la désignation d'experts pour les refaire... Ils s'annoncent confiants et promettent de suivre l'évolution de la situation, comme si cela pouvait nous rassurer !

Mais l'État Belge admet « qu'à supposer que 100TWh établisse l'existence d'un risque réel pour la sécurité d'approvisionnement (...) il prendra évidemment les mesures additionnelles nécessaires pour supprimer ou réduire ce risque ». Nous estimons l'avoir suffisamment démontré, et nos autorités devraient dès à présent prendre la mesure qui s'impose et qui de surcroît ne lui coûte rien, à savoir la suspension immédiate des opérations de démantèlement.

De son côté, l'AFCN continue de prétendre que le nettoyage chimique du circuit primaire des centrales prévu dans la MAD n'est pas une mesure irréversible, alors que ce nettoyage final fragilisera inévitablement ces installations soumises en régime à des pressions extrêmement élevées (155 bars). Par contre, après avoir prétendu que la mise sous cocon mettait la sécurité de la centrale en danger, l'AFCN reconnaît maintenant que « les conséquences en termes de sécurité et de sûreté nucléaires de la mesure sollicitée (la suspension des opérations de démantèlement) n'ont pas été étudiées en tant que tels ».

La suite au procès dont les audiences auront lieu ce 14/4/2023 entre 8h45 et 12h, et ce 19/4 entre 14h à 17h.

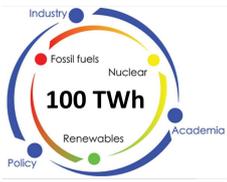
Éléments pour l'audience du 14/4

Pour mesurer l'impact de la fermeture de Doel 3 et Tihange 2, notre expert Pierre Kunsch, Dr. en Sciences, a comparé la production électrique belge des deux premiers mois de 2022 et de 2023.

Si ces premières fermetures n'ont pas entraîné de problème de sécurité d'approvisionnement, c'était en raison d'une météo relativement clémente et de 2 mois particulièrement venteux en 2023. Mais c'était aussi dû à une diminution de 6% de la consommation électrique en Belgique, causée par la fragilisation de l'économie européenne... Dans des conditions hivernales et économiques normales, la situation aurait été bien pire.

Envisager la fermeture de tout le parc nucléaire belge en 2025 est donc irresponsable !

Pour compenser l'arrêt du nucléaire, l'État belge pourrait bien sûr mettre en place une politique volontariste de réduction des consommations énergétiques. Mais même dans ce cas, sa production d'électricité augmentera car elle seule lui permettra d'atteindre ses objectifs climatiques. Selon Elia lui-même, rien que l'électrification de la mobilité et du chauffage demandera au moins 3 GW en plus en 2030.



Qui est 100TWh ?

Notre association est un mouvement citoyen qui prône un mix électrique avec une proportion prépondérante d'énergie nucléaire.

Elle rassemble des citoyens pragmatiques qui osent remettre en question les dogmes actuels en matière d'énergie. Notamment le 100% renouvelable.

Parmi ces citoyens on trouve quelques experts en la matière, des académiques, des industriels, mais la plupart des membres sont des personnes ouvertes et qui n'ont pas peur de prendre une calculatrice ou une feuille Excel pour vérifier le bien-fondé de chiffres qu'ils lisent dans les médias.